

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil seize

Le 16 septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2016

**PRESENTS : MME PÉNIGAUD**

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER  
DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES –  
SUTRE

**EXCUSÉS : MMES BOULAI – GAILHOUSTET – MOUNIER –  
SAVIN**

M ESTIENNE – FAURE

**POUVOIRS :**

MME BOULAI a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME SAVIN a donné pouvoir à M SUTRE

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M DESCLIDES a été nommé secrétaire de séance

**2016-09-04 D**

**Objet : Location de terrain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2015.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface, 5 quintaux par hectare de rendement au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage a diminué de 0,42 % et que le montant du fermage se calcule ainsi :

(nombre de quintaux) x (nombre d'hectares) x (indice)

soit concernant M. LAFONT un montant de 358,32 € (trois cent cinquante-huit euros et trente-deux centimes).

Fait à Jauldes, le 19 septembre 2016

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

